

ici, LA MALTRAITANCE, C'EST **NON**

SOYONS VIGILANTS :

- > Je m'informe ;
- > J'écoute et j'observe ;
- > Je consulte la Politique de lutte contre la maltraitance de l'établissement à l'adresse internet suivante :

Pour consulter la politique maltraitance du CISSS des Laurentides

santelaurentides.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/ciss_laurentides/Soins_et_services/Abus_et_maltraitance/Politique_visant_a_lutter_contre_la_maltraitance.pdf



PASSONS À L'ACTION :

- > J'en parle à un intervenant ou à un gestionnaire ;
- > Je consulte la Ligne Aide Maltraitance Adultes Aînés au **1 888 489-2287** ;
- > J'appelle les services d'urgence, si nécessaire ;
- > Pour toutes plaintes ou signalement, je contacte le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services de l'établissement.

Pour joindre le Commissariat aux plaintes et à la qualité des services :

Par téléphone : 450 432-8708

Par courriel : info-plaintes@ssss.gouv.qc.ca

Québec.ca/MaltraitanceAînés